

## DECISION DU MAIRE

**2025 - 301**  
**APPORTS DES  
DECHETS DES  
ESPACES VERTS EN  
DECHETTERIE**

Le Maire de la commune de Mantès-la-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L2122-23 et L.2131-1,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-VII-12 en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la nécessité d'avoir une convention pour les apports des déchets des espaces verts en déchetterie,

Considérant la convention 2025 de la Société SOTREMA 33 rue Gustave Eiffel Z.I. des Marceaux 78710 ROSNY-SUR-SEINE,

### DECIDE

#### **Article 1 :**

De signer la convention pour les apports des déchets des espaces verts en déchetterie avec la Société SOTREMA 33 rue Gustave Eiffel Z.I. des Marceaux 78710 ROSNY-SUR-SEINE,

#### **Article 2 :**

Dit que les prix des apports à la déchetterie s'entendent à la tonne,

FLUX	Prix Unitaires € H.T.
Ampoules néons	0 €
Bois A	22 €
Bois B	98 €
Cartons	0 €
Déchets Industriels Banals	189 €
Déchets végétaux	65 €
Gravats	30 €
Piles - Accus	0 €
Pneus VL	380 €
Pneus PL	430 €

#### **Article 3 :**

Dit que la dépense sera prélevée sur le budget de la commune,

#### **Article 4 :**

Dit que la convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an,

Certifié exécutoire  
après envoi au contrôle  
de légalité et  
publication  
le : 24/04/25

Le Maire,

Samy DAMERGY



**Article 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification, auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES.

**Article 6 :**

La présente décision transmise à Monsieur le Sous-Préfet de MANTES-LA-JOLIE.

**Article 7 :**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mantès-la-Ville, le 28 mars 2025.



Le Maire  
**Sami DAMERGY**

